



INFO-négo No7_29 avril 2024

Un nouveau regroupement à la table nationale

Le 27 février dernier, nous vous avons mentionné que l'APCPE, de même que plusieurs autres associations patronales s'étaient retirés de la table de négociation nationale et avaient avisé le ministère de la Famille de leur intention commune de modifier le cadre de négociation qui prévalait à cette époque. L'objectif était de créer une nouvelle structure plus propice à la collaboration et au respect de nos orientations, afin de mieux représenter vos intérêts en lien avec vos besoins.

Excellente nouvelle : nous avons reçu la semaine dernière une réponse favorable du gouvernement ainsi qu'un nouveau projet d'entente pour convenir des modalités à mettre en place afin de créer un nouveau regroupement à la table nationale, en collaboration avec le ministère et le Bureau de la négociation gouvernementale. Notre intention d'entreprendre les prochaines négociations avec la partie syndicale dans un esprit de collaboration mutuelle et de cohésion, tout en assurant le respect de nos valeurs fondamentales, a été entendue!

Le projet d'entente devrait être signé incessamment et nous pourrons enfin démarrer la négociation au niveau national.

Ceci nous permettra aussi d'enclencher sous peu le processus de la négociation au niveau régional. Il nous fera plaisir de vous informer du calendrier de rencontres ainsi que des développements.

Notre objectif demeure toujours le même : avoir des négociations engagées et constructives de manière à parvenir à un accord mutuellement bénéfique, tant du côté patronal que syndical. Nous sommes donc persuadés que la nouvelle structure qui sera mise en place au niveau national nous permettra d'y parvenir, tout en maintenant un dialogue ouvert et constructif avec l'ensemble des parties impliquées tout au long du processus qui nous permettra de conclure une nouvelle convention collective.

Consultation des membres terminée

Nous avons terminé notre consultation des membres concernant les articles suivants :

- 5.3 L'équipe de travail
- 16 L'horaire de travail
- 18.4 Les vacances

Vos interventions nous ont permis d'alimenter notre dépôt d'intention, afin de refléter vos besoins.

L'enjeu de la stabilité est un enjeu qui est ressorti à plusieurs reprises dans nos rencontres de consultation. Nous avons donc ajouté des demandes dans quelques articles pour refléter ce besoin.

Nous avons également eu plusieurs questions concernant la lettre d'entente pour le maintien des conditions supérieures dans certains CPE membre de l'APCPE. Cette lettre d'entente est au niveau national et nous vous assurons que nous ferons des interventions pour que cette lettre d'entente soit évidemment abolie. Pour le moment, les CPE qui sont aux prises avec cette lettre d'entente doivent continuer de l'appliquer.

Merci encore pour votre confiance et votre soutien dans ce processus très important pour notre association et vos milieux.

Votre dévoué comité de négociation